

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL / BREVET DES MÉTIERS D'ART**

<b>Sujet</b>	Session 2018	Durée : 2 h	Coefficient : 2,5
--------------	--------------	-------------	-------------------

Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Le candidat ou la candidate traite obligatoirement les trois parties : géographie, enseignement moral et civique et histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat ou la candidate a le choix entre deux sujets.

Ce sujet comporte une annexe 1 en page 9 et une annexe 2 en page 10 à remettre avec la copie en fonction du sujet d'étude choisi.

	<b>Pages</b>
<b>Première partie</b> <b>Géographie</b> (sujets d'étude) 9 points	2/10
<b>Deuxième partie</b> <b>Enseignement moral et civique</b> (thèmes) 4 points	3/10 et 4/10
<b>Troisième partie</b> <b>Histoire</b> (situations) 7 points	5/10 à 8/10

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef ou à la cheffe de salle.

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

## Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

### Sujet 1 : acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

*Repérer dans le temps et dans l'espace*

*(2 points)*

1) Sur la carte en annexe 1, tracez deux lignes à grande vitesse nationales et deux lignes à grande vitesse internationales en utilisant les figurés proposés dans la légende.

*Mettre en œuvre les démarches et les connaissances*

*(7 points)*

2) Justifiez les affirmations suivantes :

- L'un des objectifs de l'aménagement des territoires est l'équité territoriale.
- Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de l'aménagement des territoires.

3) Expliquez par quels moyens l'État ou l'Union européenne sont des partenaires des collectivités territoriales dans l'aménagement des territoires.

**OU**

### Sujet 2 : les transformations de l'espace productif et décisionnel français

*Repérer dans le temps et dans l'espace*

*(2 points)*

1) Sur la carte en annexe 2 :

- Localisez et nommez les trois régions françaises les plus industrialisées en termes d'emplois.
- Localisez et nommez un grand port maritime français en utilisant le figuré proposé dans la légende.

*Mettre en œuvre les démarches et les connaissances*

*(7 points)*

2) Les métropoles jouent un rôle important dans l'organisation de l'espace productif et décisionnel français. Justifiez cette affirmation.

3) Citez deux éléments qui expliquent l'attractivité du littoral français.

4) Présentez un espace productif de votre choix : localisation, secteur d'activités, acteurs concernés, dynamisme ou mutations en cours.

## Deuxième partie : Enseignement moral et civique (Thèmes)

### Compétences évaluées

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

### Thème : pluralisme des croyances et laïcité

Document : avis de l'Observatoire de la laïcité, organisme public placé auprès du Premier ministre



### LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Paris, le mardi 19 novembre 2013

#### Avis visant à instituer une « *journée nationale de la laïcité* » le 9 décembre de chaque année et faisant des recommandations pour le 9 décembre 2013.

L'Observatoire de la laïcité recommande au Gouvernement d'instituer une « *journée nationale de la laïcité* » le 9 décembre de chaque année. Il rejoint ainsi la résolution du Sénat adoptée le 31 mai 2011 et la proposition de résolution enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2013.

Cette « *journée nationale de la laïcité* » serait l'occasion de rappeler publiquement ce qu'est la laïcité, en ce qu'elle repose sur la séparation des Églises et de l'État et en ce qu'elle assure l'égalité républicaine en garantissant à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire.

Cette « *journée nationale de la laïcité* », non fériée ni chômée, permettrait le soutien officiel et effectif de l'administration publique aux manifestations promouvant la laïcité, telle que précédemment définie et en tant que condition fondamentale du vivre ensemble, au sein du monde associatif et éducatif.

L'Observatoire de la laïcité recommande que, dans la journée du 9 décembre 2013, soit consacré dans tous les établissements scolaires un moment à la lecture et à l'explication de la « *Charte de la laïcité à l'école* ».

Il recommande également que cette charte soit remise le même jour à l'ensemble des étudiants des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

**Avis adopté par consensus.**

Source : site de l'Observatoire de la laïcité,  
[www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite](http://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite)  
(consulté le 23 novembre 2017).

## Questions

- 1) Un 9 décembre, la loi française qui instaure la laïcité de l'État a été promulguée. Quelle est cette loi ? De quelle année date-t-elle ?
- 2) Le document rappelle que la laïcité est une « condition fondamentale du vivre ensemble ». Expliquez cette affirmation.
- 3) Votre classe est chargée d'animer la journée du 9 décembre dans votre lycée. Un élève n'en voit pas l'intérêt. Rédigez un argumentaire qui vous aidera à le convaincre de l'utilité de cette journée.

## Troisième partie : Histoire (situations)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

### Sujet 1 : le plan Schuman

Document 1 : extraits de la déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, le 9 mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.

En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. [...] Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour participer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes. Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Source : [www.europa.eu](http://www.europa.eu) (consulté le 24 novembre 2017).

## Document 2 : les interrogations du politologue britannique William Pickles sur le plan Schuman, 1950

Je crois [...] que la plupart des Anglais accepteraient un abandon progressif de certaines parties bien définies de notre liberté d'action. [...] Mais ils ne voient pas la nécessité d'une action immédiate dans ce sens ; l'abandon de la liberté d'action leur paraît une nécessité éventuelle, non un bien en soi. Et personne, à mon avis, n'accepterait de renoncer à la liberté de décider quand et dans quels domaines nous abandonnerions notre liberté de décision et d'action.

[...] Nous sommes obligés, dans l'intérêt de l'Europe, même si nous n'y mettons aucun égoïsme, de nous poser un certain nombre de questions. Et d'abord, qui va disposer de l'accès aux matières premières ? La Suède et l'Espagne sont des sources importantes de minerai de fer, et elles n'entrent pas dans le combinat. Qui va nous dire où nous pourrions acheter notre minerai de fer et dans quelles conditions ? Qui va décider de l'accès aux marchés ? Qui va régler les tarifs douaniers, les tarifs préférentiels ? etc. Nous demandera-t-on de faire disparaître le système préférentiel avec le *Commonwealth*<sup>1</sup> ? Et, du même coup, devons-nous renoncer aux préférences offertes par le Commonwealth à l'Angleterre ? Nous avons le devoir de nous poser ces questions avant d'accepter le principe d'une autorité qui aurait le droit de décider de ces choses. »

Source : William Pickles, « Le Plan Schuman devant l'opinion britannique », *Politique étrangère*, n°4, 1950, 15<sup>ème</sup> année, pp. 381-388.

<sup>1</sup> *Commonwealth* : organisation qui établit un partenariat privilégié entre la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies.

### Questions

- 1) Présentez le contexte dans lequel Robert Schuman prononce sa déclaration en expliquant les deux passages soulignés. (document 1)
- 2) Expliquez comment, selon Robert Schuman, la mise en commun des productions de charbon et d'acier doit permettre de préserver la paix. (document 1)
- 3) Identifiez et expliquez les freins présentés par William Pickles à la participation de la Grande-Bretagne à la Haute Autorité commune proposée par Robert Schuman. (documents 1 et 2)
- 4) Dans quelle mesure l'idée d'une « Fédération européenne » énoncée par Robert Schuman s'est-elle réalisée ? Justifiez votre réponse.

OU

Sujet 2 : Kohl – Mitterrand et l'Europe

Document 1 : Une du journal *Le Républicain lorrain* du 22 septembre 1984, dessin de Bernard Ferreira



Mitterrand et Kohl  
aujourd'hui à Verdun

# Sceller la réconciliation

Le président Mitterrand et le chancelier Kohl seront cet après-midi en pèlerinage à Verdun où ils scelleront, par une véritable messe, la réalité et la force de la réconciliation franco-allemande, sur une terre où tombèrent près d'un million de soldats des deux pays. Ce pèlerinage verra la participation d'environ 5.000 écoliers français et allemands et environ le même nombre d'anciens combattants des deux garnes militaires.

(Voir en page spéciale et ci-dessous nos commentaires)

## Document 2 : extraits du communiqué franco-allemand du 4 novembre 1988 créant la chaîne de télévision Arte

*Circonstances : 52<sup>ème</sup> sommet franco-allemand à Bonn les 3 et 4 novembre 1988<sup>1</sup>.*

[...] Le présent accord est le fruit des négociations qu'ont menées le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, monsieur Lang, le ministre délégué chargé de la communication, madame Tasca, et le secrétaire d'État aux relations culturelles internationales, monsieur de Beaucé d'une part et, de l'autre, la délégation allemande "chaîne culturelle franco-allemande", qui comprend le ministre-président de Bade-Wurtemberg<sup>2</sup>, monsieur Spaeth, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat<sup>2</sup> monsieur Vogel, et le ministre-président de Hambourg<sup>2</sup>, monsieur Voscherau.

Les deux parties reconnaissent la place majeure qu'est appelée à tenir la réalisation de ce projet dans la construction de l'Europe et dans une politique commune de la communication. En effet, grâce à la mise en œuvre de ce projet, la coopération européenne dans le domaine de la radiodiffusion trouvera une qualité nouvelle ; ainsi, l'organisation et la conception des programmes respecteront les différences de mentalité, d'habitudes et de types de présentation. De la même manière, l'un des objectifs fondamentaux que vise cette chaîne sera d'apporter aux Européens issus d'espaces linguistiques différents une familiarité accrue avec les langues des partenaires. L'identité culturelle de l'Europe, mais aussi les spécificités culturelles des pays européens trouveront à s'exprimer dans ce nouveau programme. Il apportera un progrès sensible dans la compréhension et le renforcement des liens entre le peuple français et le peuple allemand, et entre les citoyens de l'Europe, et contribuera à développer la conscience d'une identité européenne. Cette chaîne contribuera en outre à intensifier la coproduction franco-allemande et européenne et, de ce fait, à mettre en œuvre l'un des objectifs fondamentaux que s'étaient fixés les deux États. [...]

Source : communiqué commun franco-allemand en date du 4 novembre 1988 sur la coopération entre la France et la RFA en matière de télévision, [www.discours.vie-publique.fr](http://www.discours.vie-publique.fr) (consulté le 24 novembre 2017).

<sup>1</sup> Sommet présidé par le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl.

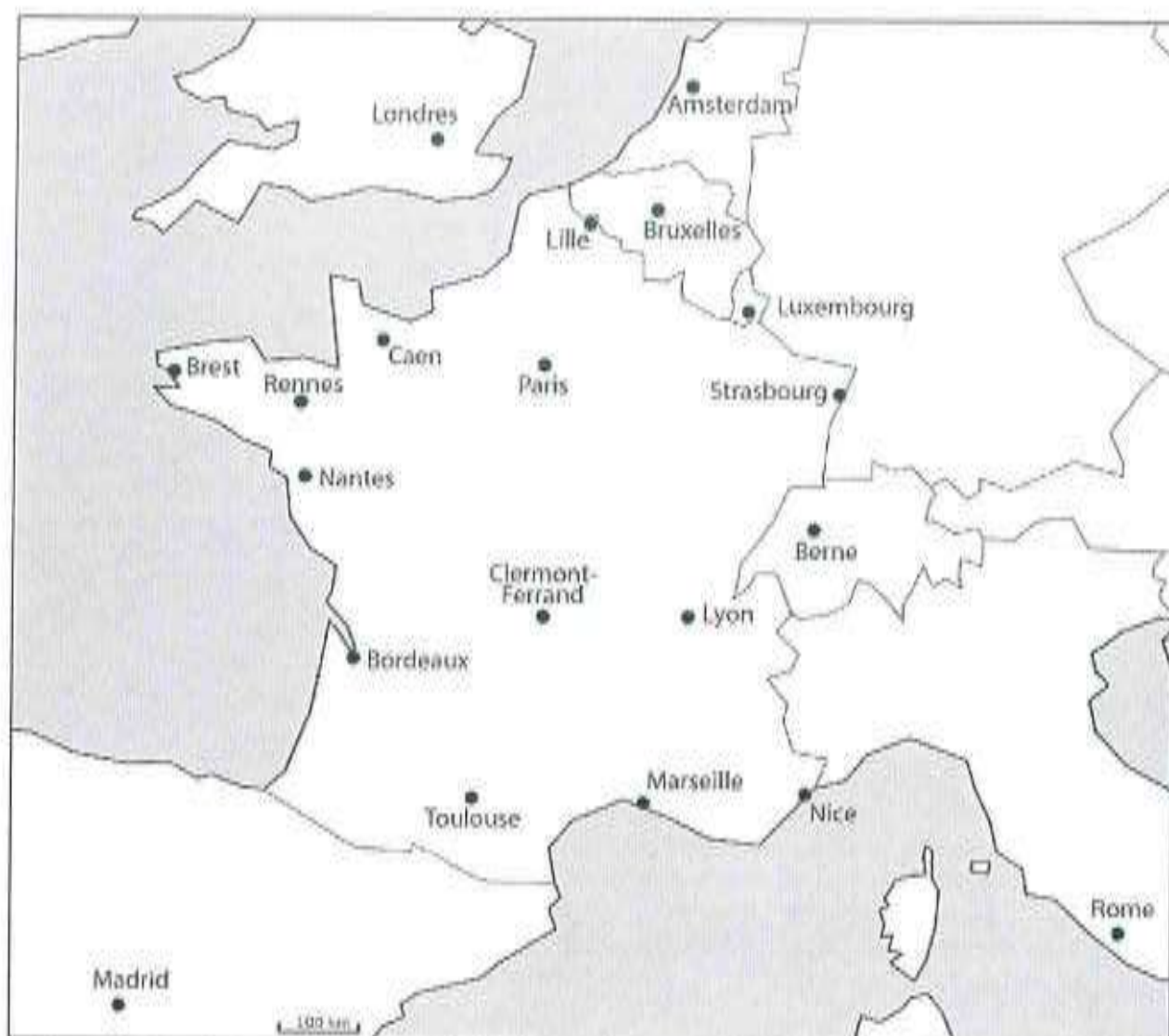
<sup>2</sup> Représentants des *Länder* allemands (régions dotées de pouvoirs importants).

### Questions

- 1) Montrez comment et pourquoi le journal *Le Républicain lorrain* donne de l'importance à la rencontre Kohl-Mitterrand du 22 septembre 1984. (document 1)
- 2) Expliquez le lien entre le projet présenté dans le communiqué franco-allemand du 4 novembre 1988 et la rencontre Kohl-Mitterrand du 22 septembre 1984. (document 2)
- 3) Expliquez comment le couple Kohl-Mitterrand a été un moteur de la construction européenne. Vous pouvez vous appuyer sur d'autres réalisations auxquelles ils ont contribué entre 1982 et 1995. (documents 1 et 2)



Annexe 1 (à remettre avec la copie)



Légende :

- - - - - - ➔ lignes à grande vitesse nationales
- ➔ lignes à grande vitesse internationales

Source : d'après une carte publiée sur le site disciplinaire histoire-géographie de l'académie de Grenoble, [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr).

